

Laval théologique et philosophique



G. THILS, *L'infailibilité pontificale. Source conditions-limites*, coll. *Recherches et synthèses de sciences religieuses*, section de dogme, éd. Duculot, Gembloux, 1969, (16 X 24 cm), 266 pages

Michel Gervais

Volume 26, numéro 2, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020175ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020175ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gervais, M. (1970). Compte rendu de [G. THILS, *L'infailibilité pontificale. Source conditions-limites*, coll. *Recherches et synthèses de sciences religieuses*, section de dogme, éd. Duculot, Gembloux, 1969, (16 X 24 cm), 266 pages]. *Laval théologique et philosophique*, 26(2), 200–203. <https://doi.org/10.7202/1020175ar>

more philosophers would take a few months off to reflect on the profound psychological and epistemological reasons why Aristotle studies *unum per accidens* before *unum per se*, *ens per accidens* before *ens per se*, and *idem per accidens* before *idem per se* in Book Delta of the *Metaphysics*, they will discover that they have been reading Aristotle wrong and misinterpreting a valid tradition for a long time.

John R. GALLUP

André HAYEN, **L'obéissance dans l'Église, aujourd'hui.** Collection *Museum Lesianum*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1969, (12.5 × 19.5 cm), 184 pages.

L'A. se propose de mettre en relief la valeur de l'obéissance comme moyen de libération spirituelle. Il présente fort bien l'engagement obédientiel comme une manière de réaliser, par l'intermédiaire du Christ, le plan de Dieu. Sur ce point, il expose avec une compétence remarquable quelques principes théologiques. Il montre, par exemple, combien le Christ s'est identifié avec la communauté chrétienne. La communauté, le corps mystique du Christ, prend ainsi une importance primordiale dans la hiérarchie des valeurs. Dans cette Église, que Vatican II définit comme une « fidei, spei et caritatis communitas... Coetus adspectabilis et communitas spiritualis » (*Lumen Gentium*, n° 8), l'autorité apparaît comme un service que la communauté offre à ses membres et, vice versa, le moyen par lequel les individus s'affermissent dans la communauté. L'autorité devient ainsi un « service-catalyseur », dit l'auteur, ou comme un haut-parleur du sens communautaire, ajoutons-nous. Vers le développement du bien commun seront orientés l'épanouissement de la personne, la responsabilité individuelle, la liberté d'esprit des individus. L'autorité aura donc pour rôle de favoriser le développement responsable de ses membres à l'intérieur d'une communauté particulière, pour le plus grand bien de l'Église. Elle deviendra sel affadi toutes les fois qu'elle voudra agir indépendamment de la communauté.

Tout en demeurant fidèle à la tradition authentique de l'Église, l'A. a eu l'audace d'aborder ainsi des problèmes épineux qui prennent aujourd'hui une importance majeure. Il aurait eu avantage, cependant, à traiter plus clairement des problèmes moraux que soulèvent les conflits ou désaccords possibles entre l'autorité et les membres de la communauté. L'ouvrage aurait rendu de plus grands services encore, s'il avait pris pour champ de réflexion la vie chrétienne en général, plutôt que de se limiter (ou quasi) à la vie religieuse. Nous aurions également aimé que l'A. fasse quelques applications de ses vues aux associations laïques où l'esprit religieux s'exprime selon une nouvelle formule. L'obéissance doit s'adapter à des exigences nouvelles, du fait qu'il y a d'une part la fraternité religieuse qui lie les membres du groupe, et d'autre part les structures sociales à l'intérieur desquelles il faut vivre son engagement. De même, l'A. ne traite pas suffisamment des systèmes collégiaux d'autorité qui contribuent à établir un système « sphérique » appelé à remplacer peut-être le système traditionnel plutôt pyramidal. D'une façon générale, il semble que l'A. ait préféré laisser le lecteur tirer les conséquences pratiques que pourrait suggérer le bel exposé doctrinal présenté avec beaucoup de lucidité. Plus d'un lecteur désirera à bon droit que l'A. ait avancé davantage sur le terrain des applications.

Guy BLONDEAU et
Théodore MARTIN

G. THILS, **L'infailibilité pontificale. Source-conditions-limites.** coll. *Recherches et synthèses de sciences religieuses*, section de dogme, éd. Duculot, Gembloux, 1969, (16 × 24 cm), 266 pages.

M^{re} Thils nous offre un ouvrage important sur l'infailibilité pontificale. Son intention est précise : il ne s'agit ni d'un exposé complet sur le magistère de l'Église, ni même d'« une monographie très détaillée sur l'infailibilité » (p. IX), mais bien plutôt d'une étude visant à fixer avec précision la portée exacte de la célèbre définition contenue dans

le chapitre IV de la constitution « Pastor Aeternus » de Vatican I.

S'il est dangereux de minimiser la portée des enseignements de l'Église, il peut s'avérer non moins néfaste de la majorer. Pour le cas qui nous occupe, « ceux qui veulent défendre à l'aveugle et sans discernement tout jugement quelconque du Pape, ne soutiennent pas l'autorité du Saint-Siège, mais l'ébranlent ; ils ne l'affermissent pas, ils la minent » (M. Cano, cité à la p. 91). À ce propos, l'A. se demande « si le catholique moyen d'aujourd'hui se fait de l'infaillibilité pontificale l'idée même qu'en eurent les Pères de Vatican I lorsqu'ils engagèrent sur ce point leur magistère suprême » (p. VIII). « Des catholiques nombreux », dit-il, « se font de l'infaillibilité pontificale une conception qui dépasse, et parfois singulièrement, le propos précis des Pères de Vatican I » (*ibid.*). Par ailleurs, il est certain que nos frères séparés exagèrent fréquemment la portée de la doctrine catholique touchant l'infaillibilité papale. Le propos de l'A. est donc parfaitement justifié.

L'ouvrage se divise en deux grandes parties : c'est l'aspect historique qui domine dans la première, l'aspect doctrinal étant plus marqué dans la seconde.

Il est certain que l'infaillibilité pontificale pose à plusieurs des difficultés énormes, parce qu'ils la considèrent isolément, sans la situer dans une perspective d'ensemble. L'A. se propose donc, dans un premier chapitre, de situer l'infaillibilité papale en regard de l'infaillibilité de toute l'Église « in credendo » et en regard aussi de l'infaillibilité du corps épiscopal « in docendo ». Nous aurions aimé qu'il soulignât davantage la finalité du pouvoir réservé à quelques-uns, et singulièrement au Pape, d'enseigner avec autorité en matière de foi. Ici comme ailleurs, c'est la fin qui a raison de principe, au point qu'on peut s'appuyer sur elle pour dégager toute la doctrine catholique sur le magistère de l'Église : existence, nature, propriétés, sujets, compétence du magistère. L'infaillibilité n'a de sens qu'en regard de cette finalité qui est d'assurer l'unité de la foi au sein du Corps mystique de Jésus-Christ. L'accord des intelligences dans l'adhésion à l'unique Parole de Dieu intègre en effet l'unité de l'Église

à titre essentiel : c'en est même le fondement. C'est dans cette perspective seulement que l'infaillibilité prend un sens et, faute de l'avoir perçu, plusieurs éprouvent de la difficulté à en admettre l'existence. Ils la considèrent à la façon d'un privilège honorifique et seigneurial, alors qu'elle est de l'ordre des charismes ordonnés au bien commun de l'Église. L'infaillibilité du Pape est en vue de l'infaillibilité de l'Église. Sans doute, l'A. en parle-t-il, mais brièvement (pp. 223-226 ; 249). Nous aurions préféré qu'il y insistât davantage, car, à notre avis, il s'agit là du point le plus fondamental dans toute cette question du magistère et de l'infaillibilité.

Toute la première partie est intéressante. L'A. y expose le contexte des discussions du concile et la préparation du texte définitif. Il nous fait connaître également certains personnages ayant exercé sur le concile une influence prépondérante. Soulignons particulièrement le chapitre III où sont recueillis de nombreux *Vota* rédigés en vue du concile et demeurés inédits.

Quant à la seconde partie, l'A. veut y manifester les limites de la définition vaticane, en s'appuyant sur le texte des discussions conciliaires et particulièrement sur les précisions apportées par M^{sr} Gasser, rapporteur de la députation de la foi. Énumérons certaines de ces limites que l'A. tente d'établir. L'infaillibilité n'est pas l'inspiration (p. 130). Elle n'est pas un pouvoir possédé à la façon d'un « habitus », mais le résultat d'une assistance *actuelle* de l'Esprit (pp. 131 ss.). Il serait faux de penser que l'infaillibilité de l'Église réside dans le Pape seul et dériverait de lui dans le corps épiscopal et dans l'assemblée des fidèles (pp. 141 ss.). Le concile enseigne l'infaillibilité du Pape lorsqu'il définit « ex cathedra ». Mais « il ne suffit pas que le Pape mette fin à une controverse pour qu'on puisse parler de définition » (p. 150). « Définir, ce n'est pas non plus, à proprement parler, déclarer qu'un jugement doctrinal est sans appel » (p. 151). « Il ne suffit pas non plus qu'une thèse soit condamnée — *damnata* — pour que l'on ait affaire à une définition » (p. 154). Par ailleurs, « l'exercice du magistère infallible... concerne uniquement et exclusivement le domai-

ne doctrinal... En ce qui concerne le gouvernement de l'Église, il n'y a pas lieu de faire état de l'infaillibilité » (p. 153). « Il n'est que théologiquement certain qu'il y a, en ces cas (i.e. définitions des vérités non révélées mais nécessairement connexes à la révélation), infaillibilité » (p. 160). D'autre part, le « *ex sese, non ex consensu Ecclesiae* » de la définition signifie que le consentement de l'Église n'est pas nécessaire de façon stricte et absolue. Mais « aujourd'hui, après un siècle, on se demande si la précision négative donnée par M^{sr} Gasser ne pourrait être formulée de manière positive, à savoir : l'acquiescement préalable, concomitant ou subséquent de l'Église peut être considéré comme une condition habituelle, et relativement nécessaire, des jugements infaillibles du Pape » (pp. 174-175). Quant à l'irréformabilité des définitions pontificales, on ne saurait l'interpréter dans un sens qui exclurait la perfectibilité (p. 162 s.).

Arrêtons-nous au problème du magistère ordinaire du Pape. La constitution « *Dei Filius* » a défini, on le sait, l'infaillibilité du magistère ordinaire et universel (Dz S, n. 3011). Qu'en est-il du magistère ordinaire du Souverain Pontife ? Sur cette importante et difficile question, les vues de l'A. nous semblent originales et un peu difficiles à cerner. Sans doute, la conclusion suivante paraît-elle bien claire :

Jusqu'à mieux informé et jusqu'à preuve du contraire, nous croyons devoir défendre la doctrine selon laquelle le Pape jouit de l'assistance divine qui préserve d'erreur son jugement dogmatique, seulement lorsqu'il parle *ex cathedra*, en donnant à cette expression toute la signification précise et technique qu'elle avait pour les Pères du concile (p. 185).

L'on serait tenté d'y voir le rejet de l'infaillibilité du magistère ordinaire. Il n'en est rien, semble-t-il. Car, à tort ou à raison, l'A. modifie le sens habituel des expressions « magistère ordinaire » et « jugement solennel » :

« Définition solennelle », dit-il, n'est pas à identifier à « magistère extraordinaire », appelant, en contrepartie, un jugement « solennel » au sens de « magistère ordinaire » (p. 178).

Aussi bien, sa véritable conclusion serait la suivante :

Ce qu'il faut reconnaître, c'est que la définition « *ex cathedra* », avec toutes ses conditions, peut parfaitement être édictée, soit dans des actes ayant la solennité extérieure d'une définition pontificale, soit dans un discours ou dans un document dépourvus d'une pareille solennité. Aucune forme extérieure n'est imposée. Bref, le Pape n'est infaillible que lorsqu'il parle « *ex cathedra* » ; mais parler « *ex cathedra* » n'implique, de soi, aucune forme extérieure déterminée, du moins dans l'esprit des Pères (p. 179).

Mais dans cette hypothèse, la question qui vient à l'esprit est la suivante : comment reconnaître concrètement une définition « *ex cathedra* » dans un enseignement du magistère ordinaire du Souverain Pontife ? L'A. expose les conditions de la « *locutio ex cathedra* » (pp. 204-211). Entre autres, « il ne suffit pas, dit-il, que le Pontife romain parle comme « pasteur et docteur suprême » ; il faut en plus qu'il déclare engager sa « suprême autorité apostolique » (p. 207). De plus, « est requise l'intention manifeste de définir une doctrine » (M^{sr} Gasser, cité p. 211). Concrètement, ces conditions se vérifient-elles ailleurs que dans les jugements solennels ? Il nous paraît difficile de l'admettre et nous avons l'impression que la distinction entre jugement solennel et définition « *ex cathedra* » est purement théorique. La position de l'A. nous paraît donc assimilable en pratique au rejet de l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape.

Sans nous prononcer sur cette conclusion, nous devons reconnaître que les textes des discussions conciliaires orientent l'esprit dans cette direction. Le parti le plus sûr est encore de s'en tenir à l'enseignement que Pie XII donnait sur ce point dans l'encyclique *Humani Generis* (AAS 42, 1950, 568) et dont il faut admirer l'extrême réserve. Dans un ouvrage consacré à l'infaillibilité pontificale, nous espérons toutefois rencontrer plus de précision sur cette question capitale.

Le volume de M^{sr} Thils n'en demeure pas moins un ouvrage de valeur. Il sera sans doute très utile pour le dialogue œcuménique. C'est là d'ailleurs un de ses objectifs principaux. D'un autre côté, les théolo-

giens catholiques, et spécialement ceux qui auront à aborder la question du magistère, ne pourront absolument pas l'ignorer.

Michel GERVAIS

EN COLLABORATION, **De Mari à Qumrân.**

L'Ancien Testament. Son milieu. Ses écrits. Ses relectures juives. Hommage à M^{sr} J. Coppens. Coll. *Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium*, XXIV (Gembloux, Paris, 1969), 158*-370 pages, (16 × 25 cm), 800 FB.

Cet ouvrage est en majeure partie le compte rendu de la 18^e session des Journées bibliques de Louvain. Il fournit un ensemble d'études si variées et d'une telle valeur que nous avons cru bon de l'analyser avec soin. La première section du recueil constitue un hommage à M^{sr} J. Coppens (pp. 1*-158*). Le professeur A. Schoors, par exemple, y présente l'œuvre scientifique du jubilaire, en insistant sur ses écrits qui ont pour objet *Genèse* 1-3 ou le messianisme. M^{sr} G. Ryckmans nous introduit avec humour et finesse dans la vie personnelle de M^{sr} Coppens. Signalons enfin qu'une bibliographie des œuvres de M^{sr} Coppens (pp. 95*-132*), où une numérotation continue des titres eût été utile, termine cet « hommage ». La seconde section de l'ouvrage contient des études qui tentent de faire le point des recherches scripturaires portant sur l'A.T. — A. Petitjean et M^{sr} J. Coppens présentent d'abord, en quelques pages trop brèves pour l'importance du sujet, certains travaux qui ont trait à Mari. Ils dressent une « bibliographie choisie sur Mari », où semblent avoir été oubliées les rubriques qui auraient rendu utilisable cette liste de titres. — M. Dahood établit avec une large érudition philologique et beaucoup de netteté combien les traducteurs de l'A.T. gagneraient à tenir compte des études ougaritiques. — H. Cazelles distribue sous cinq chefs les « positions actuelles dans l'exégèse du Pentateuque » : archéologie, lois, traités, formes de l'histoire, théologie. Un tel choix des chefs de développement permettait-il vraiment de passer en revue l'ensemble des « positions actuel-

les » touchant le Pentateuque ? L'A. minimise l'importance des données archéologiques. Après s'être longuement arrêté aux lois et traités, domaine qui lui est familier, l'A. consacre un exposé trop rapide à la théologie du Pentateuque. De plus, s'il voulait distribuer ses réflexions dans le cadre des quatre traditions du Pentateuque, il aurait pu caractériser avec plus de soin leurs perspectives théologiques. Cette chronique rendra service, sans doute ; mais elle demeure trop rapide et trop peu critique. — L'étude de J. Scharbert, « Die prophetische Literatur. Der Stand der Forschung », nous paraît excellente. L'A. limite le champ de sa recherche aux publications des vingt dernières années et prend le temps (pp. 58-118) de bien décrire et juger les positions présentées. Il distribue les problèmes en deux catégories : ceux qui touchent l'ensemble de la littérature prophétique, — tels le rapport entre parole prophétique et livres prophétiques, la diversité des genres littéraires prophétiques, le rapport entre le charisme propre à chaque prophète et son milieu, la distinction entre vrai et faux prophète, — puis les problèmes qui ont trait à chaque prophète. L'A. prend discrètement position avec une grande netteté. Les notes bibliographiques témoignent de son érudition. — D. Winton Thomas offre ensuite une traduction d'Is 53, en y joignant un commentaire philologique du texte hébreu. On y retrouvera un modèle de la sobriété, de la netteté de pensée qui marquent tant d'exégètes anglais. — J. Lust a soutenu à Louvain, en 1966, une thèse de doctorat (non éditée) qui avait pour titre : « Traditie, Redactie in Kerygma bij Ezechiel. Een analyse van Ez., XX, 1-26 ». Le présent recueil n'indique pas quel rapport l'article publié, — « Ez., XX, 4-26. Une parodie de l'histoire religieuse d'Israël », — entretient avec la thèse de doctorat de l'A. On ne signale pas non plus que le présent article est déjà paru dans les *Ephemerides Theologicae Lovanienses* [43 (1967) pp. 488-527]. L'A. poursuit une étude très serrée de la structure d'Ez 20 1-26, déplace le v. 6 après le v. 9, établit le caractère rédactionnel des vv. 27-31.. Surtout, l'étude du genre littéraire et du message de la péripécie l'amène à découvrir une conception